

Document d'information

Nouveaux investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants : *Plan d'action de l'Île-du-Prince-Édouard*

Le *Plan d'action de l'Île-du-Prince-Édouard* est axé sur deux secteurs principaux : l'accès aux services pour les populations mal servies et pour les enfants les plus vulnérables, et l'amélioration de la qualité.

1. Créer des places pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire **3,6 millions de dollars**

Par rapport aux enfants en bas âge et aux enfants d'âge préscolaire, 2 fois plus de nourrissons (enfants de la naissance à 22 mois) sont inscrits sur une liste d'attente. Les soins destinés à ce jeune groupe d'âge coûtent plus cher parce que le ratio de personnel requis par enfant est d'un adulte pour trois nourrissons. Il est aussi difficile de trouver une place en garderie pour les enfants en bas âge et les enfants d'âge préscolaire (enfants âgés de 2 à 4 ans).

Les nouveaux investissements permettront une croissance de 10 % des places en garderie pour les nourrissons et enfants d'âge préscolaire; plus de 200 enfants additionnels auront ainsi accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants accrédités.

Ces investissements sont de 849 129 \$ pour la première année, de 1,2 million de dollars pour la deuxième année, et de 1,2 million de dollars pour la troisième année. De plus, 400 000 \$ seront offerts sous forme de subventions d'immobilisations aux exploitants qui créent des places et doivent conséquemment agrandir ou rénover leurs installations ou acheter de l'équipement.

2. Faciliter l'accès aux services pour les enfants les plus vulnérables **2,5 millions de dollars**

Les conditions de vie, la situation d'emploi, la monoparentalité ou une faible alphabétisation au sein de la famille peuvent rendre les enfants plus vulnérables.

Les recherches montrent que des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité peuvent améliorer le langage et l'alphabétisation de l'enfant, son rendement scolaire et son bien-être en général. Des programmes existants, comme *Meilleur départ*, permettent de cerner les enfants vulnérables.

Grâce aux nouveaux investissements, on améliorera l'accès au Programme de subvention pour les services de garde d'enfants, ce qui permettra à 100 enfants additionnels d'en bénéficier, en plus d'assurer l'accès aux services d'apprentissage et de garde pour de jeunes enfants qui n'y auraient autrement pas accès. On investira également dans le programme *À manipuler avec soin*, qui aide les familles à répondre aux besoins sociaux et affectifs de leurs enfants.

Ces investissements sont de 770 000 \$ pour la première année, de 825 000 \$ pour la deuxième année, et de 905 000 \$ pour la troisième année.

3. Augmenter le soutien pour les enfants ayant des besoins uniques **1,5 million de dollars**

Une intervention précoce auprès des enfants ayant des capacités uniques peut améliorer leur langage et leur alphabétisation, leur développement intellectuel et leur développement social et affectif.

De nouveaux investissements seront faits dans les ressources éducatives destinées aux enfants ayant des capacités uniques, dont les assistants en besoins spéciaux, les spécialistes de l'autisme et les tuteurs. Grâce à ces investissements, l'accès aux services augmentera de 25 %, les listes d'attente seront réduites d'au moins la moitié, et 30 enfants additionnels pourront en bénéficier.

Ces investissements sont de 510 000 \$ pour la première année, de 515 000 \$ pour la deuxième année, et de 515 000 \$ pour la troisième année.

4. Créer des places pour les enfants dont les parents occupent un emploi à horaire atypique **1,5 million de dollars**

Les parents qui occupent un emploi saisonnier ou par quart ou qui travaillent selon un horaire irrégulier ont plus de difficulté à accéder aux services, quelle que soit leur situation géographique. À l'Île-du-Prince-Édouard, 12 % des emplois sont saisonniers, et de nombreux parents ont des emplois dans le secteur des services qui sont assortis d'horaires atypiques tout au long de l'année.

Le personnel travaillera avec les centres existants afin de cerner les besoins en matière de souplesse dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et d'augmenter le nombre de places pour les enfants dont les parents occupent un emploi à horaire atypique.

Ces nouveaux investissements permettront à plus de 100 enfants additionnels d'avoir accès aux services.

Ces investissements sont de 500 000 \$ pour chacune des 3 prochaines années.

5. Améliorer le soutien pour la communauté acadienne et francophone **180 000 \$**

Les enfants de la communauté acadienne et francophone seront admissibles à la plupart des initiatives découlant de ces nouveaux investissements, comme celles pour les enfants ayant des capacités uniques et pour les enfants dont les parents occupent un emploi à horaire atypique. Afin de soutenir les besoins particuliers de la communauté acadienne et francophone, des investissements seront faits dans les programmes de francisation, qui donnent à des familles dont les enfants parlent principalement anglais des outils et des stratégies pour faciliter le maintien de leur langue et de leur culture francophones.

Un programme de visites à domicile, *Dès la naissance*, offre un soutien essentiel à l'apprentissage précoce aux enfants et aux familles les plus vulnérables. Ces nouveaux investissements permettront à au moins 15 enfants d'avoir accès à ces services d'intervention précoce.

Ces investissements sont de 60 000 \$ pour chacune des 3 prochaines années.

6. Améliorer le soutien pour les enfants de familles de nouveaux arrivants **72 000 \$**

L'Île-du-Prince-Édouard connaît une croissance importante du nombre de nouveaux arrivants.

Les nouveaux investissements permettront d'outiller les fournisseurs de services pour mieux répondre aux besoins des familles de nouveaux arrivants et de leurs enfants. Cela peut inclure la conception de

lignes directrices culturellement appropriées pour les centres, l'élaboration de matériel d'interprétation et la prestation d'une formation de sensibilisation culturelle.

Ces investissements sont de 20 000 \$ pour la première année, de 26 000 \$ pour la deuxième année, et de 26 000 \$ pour la troisième année.

7. Favoriser la formation des éducateurs de la petite enfance 215 000 \$

Les recherches montrent que le niveau de qualification du personnel est l'indicateur le plus important des résultats positifs pour les jeunes enfants dans les milieux de garde. Dans les centres de la petite enfance (CPE) désignés, tous les membres du personnel doivent détenir un certain niveau de certification. Dans les centres non désignés, au moins deux membres doivent être certifiés.

Des incitatifs seront offerts afin d'amener jusqu'à 20 % des membres du personnel, ou 20 personnes, à obtenir leur certification ou à se perfectionner.

Ces investissements sont de 100 000 \$ pour la première année, de 75 000 \$ pour la deuxième année, et de 40 000 \$ pour la troisième année.

8. Suivi de l'accès et de la qualité des services 607 000 \$

Un gestionnaire de projet et un autre membre du personnel seront chargés de superviser la mise en œuvre du *Plan d'action*, de mener une étude de faisabilité, de recueillir des données et d'assurer le suivi de l'incidence des nouvelles initiatives et approches.

Ces investissements sont de 175 000 \$ pour la première année, de 240 000 \$ pour la deuxième année, et de 192 000 \$ pour la troisième année.

Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'Île-du-Prince-Édouard

- À l'Île-du-Prince-Édouard, on compte 6970 enfants âgés de moins de 4 ans. Parmi ceux-ci, 2700 sont inscrits à des programmes accrédités.
- En 2010, quand la maternelle a été intégrée au système scolaire public, le gouvernement provincial a mis en place une stratégie quinquennale globale pour renforcer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- L'Île-du-Prince-Édouard est aujourd'hui considérée comme un chef de file dans le secteur des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants grâce à ses CPE de haute qualité, à son programme d'apprentissage des jeunes enfants, à ses tarifs réglementés, à sa grille de salaire reposant sur la formation et l'expérience de ses éducateurs de la petite enfance, à la formation postsecondaire offerte à son personnel, à sa planification sectorielle et à son soutien aux programmes.
- Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont offerts dans des CPE, des centres non désignés et des services non accrédités.
- Les parents continuent de défendre avec vigueur leur droit de choisir le type de centre où ils envoient leurs enfants.

- On compte 3045 places accréditées à plein temps dans la province. De ces places, 10 % sont destinées aux nourrissons, 19 % aux tout-petits, 24 % aux enfants de 3 ans et 35 % aux enfants de 4 ans.
- La province compte 45 CPE. Pour que son établissement soit désigné comme CPE, l'exploitant doit accueillir un nombre minimum d'enfants (c.-à-d. 40 enfants dans les zones urbaines); intégrer les enfants ayant des besoins spéciaux; respecter des normes de qualité plus élevées, y compris des exigences supplémentaires en matière de formation pour le personnel; suivre le programme provincial; créer un comité consultatif formé de parents; adhérer à une grille de salaire uniforme; et respecter la tarification normalisée.
- Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est géré par l'administration publique, mais les services sont offerts par des exploitants accrédités.
- Les CPE et les centres accrédités non désignés reçoivent un financement opérationnel fondé sur leur effectif, la formation de leur personnel et leurs tarifs.
- De nombreux parents reçoivent une aide financière par l'intermédiaire du Programme de subvention pour les services de garde d'enfants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est administré par le ministère des Services à la famille et à la personne.
- Les centres sont accrédités en fonction des besoins communautaires, ce qui stabilise le secteur et minimise les fermetures de centres.
- Un comité consultatif de la petite enfance du ministre, composé de parents et d'intervenants, a été créé. Le *Plan d'action de l'Île-du-Prince-Édouard* a été élaboré d'après la rétroaction formulée par ce comité.